

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 21 MAI 2012
DELIBERATION N°2012-33

OBJET : Licence d'entrepreneur de spectacle.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

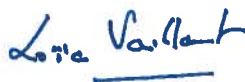
DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité

- la demande d'une licence d'entrepreneur de spectacles ;
- la désignation de Mme Martine Pelletier, vice-présidente déléguée à la culture, comme porteuse nominale de cette licence.

Fait à Tours, le 22 mai 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT